



A V I S

d'ouverture d'enquête publique parcellaire en urgence concernant les travaux nécessaires au projet de Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc sur les communes de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc, présenté par le Département de l'Hérault

L'enquête publique se déroulera du lundi 15 juin au vendredi 3 juillet 2015 inclus soit pendant 19 jours.

La composition de la commission d'enquête est la suivante :

Président :

M. Michel FREMOLLE, Architecte DPLG et Urbaniste SFU, retraité,

Membres titulaires :

Mme Danielle BERNARD-CASTEL, Ingénieur en chef des TPE, retraitée,

Mme Nicole MONTEUX, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, retraitée,

Membre suppléant :

M. Dany HEBARD, Officier supérieur aviation, retraité.

Le responsable technique du projet est Monsieur Jean-Pierre Crémieu, téléphone 04 67 67 64 85, courriel jpcremieu@herault.fr Service Grands Travaux de la Direction territoriale Cœur d'Hérault Cités Maritimes du Département de l'Hérault.

Le dossier d'enquête et les registres d'enquête seront déposés dans les mairies de Combaillaux, Grabels, Saint-Clément-de-Rivière et Saint-Gély-du-Fesc – siège de l'enquête, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 15 juin 2015 au vendredi 3 juillet 2015 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquêtes ouverts à cet effet durant les jours et heures d'ouverture des bureaux des mairies ou les adresser par écrit au président de la commission d'enquête qui les annexera au registre après les avoir visés, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête - siège de l'enquête -
Mairie de Saint-Gély-du-Fesc
Parc de Fontgrande
BP2
34981 Saint-Gély-du-Fesc cedex

Le Président de la Commission d'enquête et/ou un de ses membres recevront les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

Mairies	Date des permanences	Horaire des permanences
Saint-Gély-du-Fesc	Lundi 15 juin 2015	de 9h à 12h00
Combaillaux	Mardi 23 juin 2015	de 14h00 à 17h00
Grabels	Jeudi 25 juin 2015	de 9h à 12h00
Saint-Clément-de-Rivière	Mercredi 1 ^{er} juillet 2015	de 14h00 à 17h00
Saint-Gély-du-Fesc	Vendredi 3 juillet 2015	de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public dans les mairies désignées ci-dessous :

Mairies	Horaire d'ouverture au public	
Combaillaux	Du lundi au vendredi Samedi matin	14h00-18h00 9h00-11h30
Grabels	Du lundi au jeudi Vendredi	8h30-13h00 14h00-17h30 8h30-13h00 14h00-16h30
Saint-Clément-de-Rivière	Du lundi au vendredi	9h00-12h00 13h00-17h00
Saint-Gély-du-Fesc	Du lundi au vendredi	8h00-12h00 14h00-18h00

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, à la Préfecture de l'Hérault, - Direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement et dans les mairies concernées.

De plus, le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également publiés sur le site Internet des services de l'État pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête www.herault.gouv.fr

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture de l'Hérault pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier par la Direction des Relations avec les Collectivités Locales – Bureau de l'Environnement, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Il appartiendra au Préfet de prononcer ou pas ultérieurement, par voie d'arrêté, la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation de la Liaison Intercantonale d'Évitement Nord (L.I.E.N.) entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au nord de Saint-Gély-du-Fesc, au profit du Département de l'Hérault.

Cet avis au public d'ouverture d'enquête publique parcellaire en urgence sera publié sur les sites Internet des Services de l'État www.herault.gouv.fr et du Département de l'Hérault www.herault.fr/routes-transport et il sera également, dans les mêmes délais, publié dans un journal local ou régional diffusé dans le département de l'Hérault.